



Nouméa, le 18 septembre 2020

Pôle  
Expertise  
des Etablissements  
et de la Pédagogie

Inspection Pédagogique  
du 2<sup>nd</sup> degré

**CIRCULAIRE EXAMENS EPS**  
Session 2020  
**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, CAP et BEP**

**DESTINATAIRES :**

- VR/CMAI/ALB - Établissements publics Collèges et Lycées d'enseignement secondaire
- n° /2020 - Direction Diocésaine de l'École Catholique
- Affaire suivie par - Direction de l'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique
- Anne LE BOUHILLEC - Vice-Rectorat des Iles Wallis et Futuna
- Chargée de mission auprès de - Chambre de Commerce et d'Industrie
- l'inspection en - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Éducation Physique et Sportive

Bureau 220  
Téléphone  
(687) 26 62 21

Fax  
(687) 26 62 07

Mél.

Inspection.eps@ac-noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
Immeuble Flize  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

<http://eps.ac-noumea.nc>

**Objet :** Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation prévu pour l'Éducation Physique et Sportive (EPS) aux Baccalauréats professionnels (BP), Brevets d'Études Professionnelles (BEP) et Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP toutes sections).

**Réf. :**

- Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 paru au BO n°31 du 27 août 2009.
- Vu la circulaire du 08 octobre 2009 parue au BO n°42 du 12 novembre 2009.
- Vu l'arrêté du 4 novembre 2013.
- Pour les CAP ADAL : Arrêté territorial du 26 mars 2013.
- Vu la circulaire du 26 février 2018 paru au BO du 01 mars 2018.

Afin de remplir au mieux son rôle, la commission d'harmonisation des notes doit être en possession d'un dossier complet d'établissement, **il est impérativement composé des documents suivants :**

**Sous chemise 1 :**

**Les notes de l'établissement, imprimées sur papier à partir de l'application EPSNET (sur le tableur excel pour les CAP ADAL téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>) authentifiées par le cachet de l'établissement et signées par le chef d'établissement** à la fin de la dernière page. Cette liste, imprimée **par protocole**, sera vérifiée par CHAQUE enseignant d'EPS et signée en bas de chaque page de notes correspondante.

**Lorsqu'un candidat est noté AB sur toutes ses épreuves d'EPS (0/20) mais non démissionnaire** de l'établissement, le professeur confirmera à côté de la note avoir informé l'élève (via la vie scolaire, pro note ou autre), cela pour éviter toute erreur de notation et la double vérification par les membres de la CAHN.



2 / 2

### **Sous chemise 2 :**

- **La liste des candidats inaptes partiels, inaptes totaux** imprimée à partir de l'application EPSNET.
- **La liste détaillée des élèves inaptes** avec les certificats médicaux originaux correspondants (utiliser le document téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>).
- **La liste des élèves démissionnaires** de l'établissement en cours d'année (officiellement radiés) mais inscrits sur EPS NET : Utiliser le document téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>.
- **Le document « une seule note »** à compléter si le professeur d'EPS du groupe souhaite conserver cette note pour l'examen (utiliser le document téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>). Une attention particulière est recommandée cette année étant donné la demande d'annulation de l'épreuve 1 (mars-avril) de la part de nombreux établissements. La prise en compte des notes de 1<sup>ère</sup>, de l'assiduité et de l'investissement des élèves concernés par une inaptitude pour leur 2<sup>ème</sup> épreuve sera déterminante.

### **Sous chemise 3 :**

- **La fiche de renseignements** (document téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>) destinée à identifier l'établissement et à présenter son organisation pour l'E.P.S. Chaque enseignant devra y inscrire :
  - les activités pratiquées pour l'évaluation à l'examen **dans l'ordre** qui correspond aux propositions de notes du fichier de recueil de notes sur EPS NET (**si des modifications ont été faites par rapport au projet du mois de mars, il faut le préciser et expliquer les raisons (installations, stages, autre ?)**).
  - la durée des cycles d'évaluation pour l'examen uniquement.

**Dans le cas des lycées polyvalents, merci de renvoyer un dossier spécifique à chaque examen (BAC GT, BAC PRO, CAP/BEP), chacun étant constitué des sous-chemises décrites ci-dessus.**

Une réunion d'harmonisation des notes internes à chaque établissement doit être prévue, ce temps permettra également de vérifier les dossiers **en équipe**, avec l'aide du **MEMENTO** téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>.

**La saisie des notes sur EPS NET est possible jusqu'au 06 novembre mais il est recommandé aux équipes d'anticiper la constitution du dossier.**

En effet, les documents demandés doivent impérativement parvenir au vice-rectorat **par courrier avant le 10 novembre 2020**, à l'adresse suivante :

VICE-RECTORAT DE NOUVELLE-CALEDONIE  
Secrétariat des Inspecteurs et Chargés de Mission  
A l'attention de Mme Anne LE BOUHILLEC  
BP G4  
98848 NOUMEA CEDEX

Je vous remercie de votre collaboration.